



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 38

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 29 juin 2022

OBJET :

DE-22-06-1-36) REVERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR SURCHARGE FONCIERE ACCORDEE A LA SOCIETE FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME POUR L'OPERATION DE CONSTRUCTION NEUVE DE 9 LOGEMENTS SOCIAUX SIS 8, RUE VICTOR BASCH

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-neuf juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 16 juin 2022 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANDEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANDEL, M. LEBEAU, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme FOURNIER, BEUZELIN.

Absents excusés : Mme MARTIN (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. PITAVY (pouvoir à Mme BOILOT), Mme RANIERI (pouvoir à Mme GAUVAIN), Mme BALAGNA-RANIN (pouvoir à M. RIBET), M. POLITZER (pouvoir à Mme GALL).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220629-lmc1H9757H1-DE
Date de réception en Préfecture : 05/07/2022
Date de Publication : 06/07/2022

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2252-1 et L2252-2 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juillet 2020 accordant à la société Foncière d'Habitat et Humanisme une subvention pour surcharge foncière de 315 000 € pour une construction neuve de 9 logements sociaux (PLAi), sis 8 rue Victor Basch à Vincennes ;

Vu le courrier de la Foncière d'Habitat et Humanisme en date du 3 juin 2022 renonçant à réaliser cette construction ;

Considérant que la société Foncière d'Habitat et Humanisme doit, dans ces conditions, procéder au reversement de la subvention de 315 000 € obtenue de la ville pour la réalisation de cette opération ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 23 juin 2022,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Sollicite le reversement à la ville par la Société Foncière d'Habitat et Humanisme de la subvention de trois cent quinze mille euros (315.000 €) pour surcharge foncière accordée pour la réalisation d'une construction neuve de 9 logements sociaux (PLAi) sis 8, rue Victor Basch à Vincennes.

ARTICLE II : Madame le Maire est autorisée à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé